



**MOBILITE AU TITRE DU 1er SEMESTRE 2020
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RELEVANT DU MAA
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : **VENDREDI 27 MARS 2020****

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2020-133](#) - publiée le 25-02-2020

1- PERSONNELS CONCERNES :

Les candidats à la **mutation** :

- Agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs relevant du décret du 21 février 1992.

Les candidats à l'accueil **en détachement** :

- Agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs des universités ou à un corps de chercheurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

- Agents appartenant **aux corps assimilés** dont la liste a été fixée par l'arrêté du 3 mai 2000 établissant la liste des corps assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des établissements d'enseignement supérieurs publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

*IMPORTANT : Conformément au décret n° 92-171 du 21 février 1992, les demandes seront examinées dans l'ordre de priorité suivant : demandes au titre de la mutation, puis du détachement. Les postes susceptibles d'être ouverts aux lauréats de concours sont ceux qui n'auront pas été sollicités par voie de mutation, puis de détachement, avant la date limite de candidatures fixée au : **vendredi 27 mars 2020**.*



TEXTES DE REFERENCE :

[Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié](#), portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant MAA.

[Décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié](#), relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

[Arrêté du 3 mai 2000](#) établissant la liste des corps assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du MAA.

**Vos représentants FO
vous conseillent et
défendent votre
dossier.**

**Vous pourrez compter
sur eux :**

Jacqueline FAYOLLE
Jacqueline.fayolle@vetagro-sup.fr